

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar* et *Bailieborouyh*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, ce VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUAD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

## CANADA.



LISGAR

PUISSANCE }  
du }  
*Canada*. }  
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'*Ottawa*, le Neuvième jour de Décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le Vingt-Cinquième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du *Canada*, en Notre CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.